

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Services du Cabinet
et de la Sécurité
Bureau du Cabinet

Gap, le 16 novembre 2011

ARRÊTÉ N° 2011-320-9

**Décernant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers
Promotion du 4 décembre 2011**

**La Préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret N° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers ;

VU le décret N° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Considérant les candidatures remises par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes pour la promotion du 4 décembre 2011,

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture des Hautes-Alpes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers - Echelon ARGENT - est décernée à :

- **Monsieur Sala BADJI**
Lieutenant
au Centre d'Incendie et de Secours de Veynes
- **Monsieur Xavier BONNARDEL**
Sergent-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours de Serre-Chevalier
- **Monsieur Pierre HERRMANN**
Médecin-Capitaine
au Centre d'Incendie et de Secours de Vars
- **Monsieur Jean-Pierre LUBIN**
Sergent-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours de Gandière
- **Monsieur Eric MESROBIAN**
Adjudant-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours d'Embrun

JH

- **Monsieur Jean-Paul MONNET**
Sapeur
au Centre d'Incendie et de Secours de Névache

- **Monsieur Jean-Luc NORMANT**
Adjudant-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours des Ecrins

- **Monsieur Gilles PEYTHIEU**
Sapeur
au Centre d'Incendie et de Secours de Névache

ARTICLE 2 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers - Echelon VERMEIL - est décernée à :

- **Monsieur Max BARBERO**
Sapeur
au Centre d'Incendie et de Secours de Celliers

- **Monsieur Dominique ROCHE**
Adjudant-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours de Celliers

- **Monsieur Christian VERCOUTRE**
Lieutenant
au Centre d'Incendie et de Secours d'Embrun

ARTICLE 3 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers - Echelon OR - est décernée à :

- **Monsieur Franck DALL'AGNOLA**
Caporal-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours d'Aspres sur Buëch

- **Monsieur Dominique FRANCO**
Caporal-Chef
au Centre d'Incendie et de Secours d'Aspres sur Buëch

- **Monsieur Marc ZECCONI**
Médecin-Commandant
au Centre d'Incendie et de Secours du Valgaudemar

ARTICLE 4 : Le Directeur des Services du Cabinet et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Gap, le 16 novembre 2011

La Préfète,

signé

Francine PRIME

15